

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 91	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	---------------	--------------	-----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2023-03-14-06
Objet :	Affectation des résultats 2022 - Budget annexe ICVE

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe ICVE.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	19 822,31 €
Recettes N	25 000,00 €
Résultat de l'exercice N	5 177,69 €
Résultat antérieur (002) N-1	- €
Excédent de fonctionnement à affecter N+1	5 177,69 €

INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	462,25 €
Recettes N	45 700,00 €
Résultat de l'exercice N	45 237,75 €
Résultat antérieur (001) N-1	- €
Résultat global N à reporter N+1 (001)	45 237,75 €
Restes à réaliser - Dépenses N	74 537,75 €
Restes à réaliser - Recettes N	29 300,00 €
Solde des Restes à Réaliser N	- 45 237,75 €
Déficit d'investissement	- €

AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent d'investissement à reporter N+1 (001)	45 237,75 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	- €
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	5 177,69 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

